



Connaissance

Non négociable

Service à la clientèle

1-514-856-5559

1-800-856-5559

Formulaire abrégé original fourni par

Expéditeur ou agent
Destinataire
À l'attention de
Tél. :
Facturer à (tierce partie)

Reçu au point d'origine, à la date et de l'expéditeur mentionné aux présentes les marchandises ci-après décrites en bon état apparent (le contenu des colis et sa condition étant inconnus) marquées, contresignées et destinées tel que ci-après mentionné, que le transporteur consent à transporter et à livrer à leur consignataire au point de destination si ce point se trouve sur la route qu'il est autorisé à desservir, sinon à faire transporter et livrer par un autre transporteur autorisé à ce faire et ce, aux taux et à la classification en vigueur à la date de l'expédition.

En utilisant ce formulaire abrégé de connaissance, l'expéditeur, le consignataire, le transporteur et le détenteur de ce document consentent à ce que tous les termes et conditions du formulaire régulier de connaissance du transporteur normalement utilisé pour le service pour lequel ce connaissance est émis soient intégrés avec force et le même effet que s'ils avaient été écrit en entier, et que les termes et conditions soient intégrés par référence et soient acceptés par l'expéditeur pour lier et diriger dans les relations, peu importe ce qu'elles peuvent être, entre les parties impliquées dans ce connaissance comme s'il avait été préparé sur le formulaire régulier de connaissance du transporteur. Il est reconnu par toutes les parties qui ont un intérêt dans cette expédition que les spécifications, conditions et restrictions du formulaire montrées dans la section II du Règlement du Transport - Trucking Regulation (Q.C. 47-48, 13 janvier 1993) sont acceptées, incorporées et applicables au présent contrat de transport comme s'il était écrit en entier.

N° bon de commande	N° de connaissance	Date
N° réf. transporteur		Marchandise non emballée au risque de l'expéditeur (ppd) consignataire (coll.)

Frais de transport

Port dû Port payé Facturé à

Note :
L'expéditeur demeure responsable des charges de transport pour toute expédition à percevoir ou à être facturée à un tiers si le transporteur ne peut percevoir les charges.

Valeur déclarée \$ _____

Responsabilité maximale de 4.41 \$ le kilogramme (2.00 \$ la livre) à moins d'indication contraire par la valeur déclarée

Si au risque de l'expéditeur, indiquez-le ici

Envoi contre remboursement	Port dû <input type="checkbox"/>	Port payé <input type="checkbox"/>	COD	Montant	\$
----------------------------	----------------------------------	------------------------------------	------------	---------	----

Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence (Spot quote)

Quantité	Description des marchandises, marques et particularités (pour matières dangereuses, indiquer le N.I.P ou le N° U.N. - la classe et le groupe d'emballage)	MD	Poids	LB <input type="checkbox"/>	KG <input type="checkbox"/>
Total			Total		

Courtier en douanes

Instructions spéciales _____ N° de téléphone en cas d'urgence _____

Nombre de pieds utilisés	% Cubique de la remorque	Dimensions réelles
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Avis de réclamation

a) Le transporteur n'est responsable de pertes, dommages ou retards aux marchandises transportées qui sont décrites au connaissance qu'à la condition qu'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, leur date d'expédition et le montant approximatif initial ou au transporteur de destination, dans les soixante (60) jours suivant la date de la livraison des marchandises ou dans les cas de non livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.

b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve du paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.

Expéditeur	Transporteur	Destinataire
Nombre de colis	Nombre de colis	Nombre de colis
	N° Camion	
Date	Date	Date
Par	Par	Par